

étudierait ensemble les articles 3, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, car ils font partie d'un tout. Ce sont les projets de loi sur les institutions financières qui ont été étudiés ensemble et devraient être considérés comme un tout aux fins du débat à cette étape.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'en ai discuté avec le sénateur Kirby, le vice-président du comité. Il en a aussi parlé au sénateur Poitras et nous avons convenu d'étudier les quatre projets de loi ensemble. Je crois que le sénateur Kirby désire aussi parler de cette question.

[Français]

**PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS
COOPÉRATIVES DE CRÉDIT
PROJET DE LOI SUR LES SOCIÉTÉS
DE FIDUCIE DE PRÊTS
PROJET DE LOI SUR LES BANQUES
PROJET DE LOI SUR LES SOCIÉTÉS
D'ASSURANCE**

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Jean-Marie Poitras propose que le projet de loi C-34 remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, le projet de loi C-4 remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêts fédéral et comportant les mesures connexes et corrélatives, le projet de loi C-19 sur les banques et les opérations bancaires, et le projet de loi C-28 concernant les sociétés d'assurance et les sociétés de secours mutuel, soient lus pour la deuxième fois.

[Traduction]

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je ne veux pas me montrer contrariant, mais j'estime qu'on ne peut présenter qu'un seul projet de loi à la fois. Cependant, nous avons convenu aux fins du débat de discuter des quatre projets de loi ensemble.

[Français]

Le sénateur Poitras: Honorables sénateurs, est-ce que je vais à nouveau proposer la deuxième lecture du projet de loi C-34?

[Traduction]

Son Honneur le Président: Sénateur Olson, voulez-vous que chacun d'eux soit présenté séparément, ou êtes-vous d'accord pour que les quatre soient présentés ensemble?

Le sénateur Olson: Je pense que chaque projet de loi doit être présenté et adopté séparément. Cependant, je ne veux pas être en désaccord avec les deux leaders à la Chambre qui ont dit que les quatre projets de loi pouvaient être débattus ensemble.

Son Honneur le Président: Nous conviendrons que c'est aux fins du débat.

[Français]

Le sénateur Poitras: Honorables sénateurs, comme je vous le disais, je me suis adressé à cette Chambre il y a deux semaines afin de présenter le rapport du comité sénatorial des banques sur la pré-étude des projets de loi C-34, C-4, C-28 et

C-19, Lois sur les coopératives, les assurances et les banques. Il appartient maintenant à cette Chambre de décider si cette législation procure un fondement solide à notre système financier. Lors de la présentation de la pré-étude, j'ai discuté du processus qui a dirigé cette pré-étude. Aujourd'hui, je souhaite élaborer sur la législation et sur le rôle qu'a tenu le Sénat lors de la formulation de cette législation.

Toutefois, avant d'en arriver à la législation proprement dite, je veux souligner, et je crois que c'est très important, que cette Chambre réalise les changements profonds qui se font sur les institutions financières à travers le monde, sur l'importance du contexte international auquel nos institutions financières devront faire face. En effet, alors que nous nous apprêtons à discuter de cette législation, les dirigeants des communautés européennes, eux, viennent tout juste de se réunir dans la ville hollandaise de Maastricht dans le but d'atteindre un accord économique et monétaire. Il s'agit là d'un pas énorme vers une intégration complète de leurs économies, vers la création d'une monnaie commune et d'une banque centrale. Les gains potentiels que pourrait retirer la communauté européenne d'un marché de services financiers ouvert pourraient s'élever jusqu'à 30 milliards de dollars canadiens par année. Au fur et à mesure qu'elles amélioreront leurs forces dans un marché commun plus compétitif, les institutions financières de la communauté seront en meilleure position pour concurrencer mondialement.

Sur les marchés financiers européens, les institutions autorisées à opérer dans l'un des pays membres pourront bientôt opérer directement suivant les règles de conduite locales, dans tous les pays membres sans qu'aucune autorisation séparée ne soit nécessaire pour leurs filiales.

• (1540)

Tout n'est pourtant pas aussi reluisant. Alors que dans le secteur bancaire, des règles communes ont été développées, l'industrie de l'assurance se trouve, elle, en position difficile. Des marchés tels que l'Allemagne demeurent fermés aux marchés étrangers et il en résulte tout un éventail de mesures protectionnistes. Beaucoup reste à faire dans d'autres domaines tels que les titres de revente, les systèmes de paiement, les règles de prise de contrôle, et caetera.

Plus près de nous, au sud de la frontière, aux États-Unis, des problèmes abondent dans le système financier. Les problèmes des sociétés de fiducie et de prêts américaines font la manchette depuis des années. La résolution de la corporation des fiducies, une agence mise sur pied pour sortir l'économie de l'embaras aux États-Unis, a déjà reçu 80 milliards de dollars américains afin de couvrir les pertes des déposants dans l'économie en chute. Le congrès a récemment approuvé un autre 25 milliards de dollars américains, même si l'administration Bush en avait demandé plus de 80 milliards. Il resterait, dit-on, encore près de 300 sociétés en danger dans ce secteur.

L'industrie de l'assurance a aussi fait face à de sérieux problèmes outre frontière. Plusieurs entreprises se sont mises en danger en effectuant des investissements risqués dans des «junk bonds» et dans l'immobilier. Plusieurs d'entre elles ont des problèmes de liquidité qui résultent des milliards investis dans des avoirs non liquides tels que les hypothèques qui ne peuvent être vendues qu'avec de grosses pertes. Jusqu'au mois